

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	19
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :  
A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAPPELLE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

18 Mai 1874.

## LA CHUTE DU MINISTÈRE.

Extrait du compte-rendu de la séance du samedi 16 mai 1874.

M. LE DUC DE BROGLIE, vice-président du conseil :

Je viens, au nom du gouvernement, appuyer la demande de M. le rapporteur de la commission des lois constitutionnelles et demander la mise à l'ordre du jour de la loi électorale politique.

Il faut prendre la question par le grand côté, et répondre ainsi au désir du pays et donner satisfaction à ses préoccupations.

La loi municipale ne tient pas une moins grande place dans nos préoccupations. Nous ne voyons aucune difficulté à ce qu'elle soit mise immédiatement à la suite de la loi électorale.

Quant au système de M. Raudot, je lui ferai remarquer que la présentation du contre-projet ne pourrait venir qu'en seconde lecture. Il a, dans tous les cas, parfaitement le droit de présenter son système à l'Assemblée, et il peut y avoir certains avantages pratiques dans son système. L'Assemblée appréciera si elle veut procéder suivant ce système : le gouvernement ne peut qu'insister sur sa demande de priorité pour la loi électorale, tout en demandant aussi que la loi municipale soit discutée immédiatement après. (Applaudissements.)

M. LUCIEN BRUN. — Il n'y a ici qu'une question d'ordre du jour, et non pas une question de confiance pouvant engager le cabinet. Je tiens à le dire avant le vote, en mon nom et au nom de mes amis.

M. LE DUC DE BROGLIE. — Le gouvernement est très-reconnaissant des paroles que vient de prononcer M. Lucien Brun, mais il ne faudrait pas que l'Assemblée se méprenne sur l'importance de la décision qu'elle va prendre. (Sensation.)

LE PRÉSIDENT consulte l'Assemblée sur la question de savoir si elle entend mettre à l'ordre du jour de mercredi, en lui donnant la priorité, le projet de loi électorale politique.

Deux épreuves par assis et levé sont successivement déclarées douteuses par le bureau. (Protestations à gauche.)

Il est procédé au scrutin public. Les députés qui seront d'avis de donner la priorité à la loi électorale politique mettront dans l'urne un bulletin blanc, ceux qui seront d'un avis contraire mettront un bulletin bleu.

## RÉSULTAT DU SCRUTIN :

Nombre des votants,	698
Majorité absolue,	350
Bulletins blancs,	347
Bulletins bleus,	384

Majorité contre le ministère : 64 voix.

L'Assemblée nationale n'a pas accordé la priorité à la loi électorale politique. (Vive sensation.)

Le Journal officiel publiait, hier, en tête de sa partie non officielle, la note suivante :

« Le vice-président du conseil et les ministres ont remis leurs démissions entre les mains de M. le maréchal président de la République, qui les a acceptées. Ils restent

provisoirement chargés de l'expédition des affaires. »

On lit dans Paris-Journal :

A l'issue de la séance, les membres du cabinet se sont tous rendus chez le maréchal de Mac-Mahon pour remettre entre ses mains leur démission ; ils sont restés environ une demi-heure à la présidence ; le maréchal a accepté les démissions qui lui étaient offertes, mais il a paru assez vivement ému du vote qui venait d'avoir lieu.

Après le départ de M. le duc de Broglie et ses collègues, il a fait mander M. Buffet et lui a demandé s'il se chargerait de former un nouveau cabinet ; le président de l'Assemblée a décliné cette mission.

Jusqu'à présent, on n'a fait rien de plus ; M. le duc de Broglie est parti pour Paris à six heures et demie, avec le prince Victor de Broglie et M. le vicomte d'Haussonville ; le maréchal a aussi quitté Versailles à sept heures et demie ; enfin M. Depeyre a pris le train de onze heures.

L'irritation est grande contre l'extrême droite chez les membres du centre droit, et même chez les députés de la droite modérée ; il est à peu près certain, aujourd'hui, que la réunion des Réservoirs va se dissoudre.

Le nombre des cheveu-légers qui ont voté contre le ministère atteint le chiffre de 54, et, d'après des bruits ayant une certaine consistance, ils n'auraient agi de la sorte que sur des ordres exprès venus de Froshdorff et leur interdisant de faire rien qui touchât de près ou de loin aux lois constitutionnelles.

On était généralement d'accord à Versailles, samedi soir, pour trouver au moins singulière la déclaration de M. Lucien Brun qui, au moment de renverser le ministère, déclarait lui accorder toute sa confiance ; on commentait aussi l'attitude triomphante et joyeuse prise, après le résultat du vote connu, par certains intransigeants.

On parlait d'une combinaison consistant à placer M. Bocher aux finances, M. Cézanne aux travaux publics, M. le général du Barail à la guerre, M. l'amiral la Roncière le Noury à la marine, M. de Kerdel aux cultes ; on a parlé aussi un moment de M. Dufaure, mais M. Thiers ne le lui permet pas.

Dans une autre combinaison, la plupart des ministres actuels reprendraient leur portefeuille. M. le duc de Broglie, Baragnon, de Larcy et l'amiral Dompierre-d'Hornoy seraient les seuls à se retirer. Cependant il convient d'ajouter que M. le duc Decazes et de Fourtou ont déclaré très-nettement qu'ayant été des plus énergiques à soutenir la nécessité d'organiser le septennat, ils refusaient absolument de conserver leurs portefeuilles.

Nous ne pensons pas qu'il y ait rien de décidé avant lundi au plus tôt.

Nous lisons dans la Correspondance Havas :

Les derniers avis de Versailles nous apprennent que le centre gauche vient de se réunir. On parle d'une députation qu'il enverrait auprès du maréchal-président pour l'engager à prendre un ministère centre droit et centre gauche. La combinaison qui semble l'emporter jusqu'à présent donnerait les finances à M. Buffet, et la justice à M. Dufaure. Il serait aussi question d'y faire entrer M. Decazes, mais celui-ci, paraît-il, refuse. D'autres parlent d'un ministère d'affaires composé de quatre républi-

cains, deux légitimistes et deux bonapartistes.

On dit que M. de Goulard vient d'être appelé à la présidence.

## Chronique générale.

Samedi, à une heure, les bureaux de l'Assemblée se sont réunis pour se constituer.

Sur 45 présidents, 44 appartiennent à la droite, 4 à la gauche ; et, sur 45 secrétaires, 44 appartiennent à la droite, 4 à la gauche.

On n'a pas oublié le procès intenté par le ministère à M. Véran, directeur du *Messageur du Nord*, et à M. Marchand, auteur de la *Correspondance royaliste et catholique*, rédigée pour plusieurs journaux de province.

Les deux prévenus étaient accusés d'attaques contre l'autorité du président et d'excitation au mépris du gouvernement et à la haine des citoyens.

La poursuite, annoncée avec une certaine solennité, et l'instruction rapidement menée, indiquaient assez que le gouvernement comptait sur une condamnation et qu'il en espérait les meilleurs effets pour la rentrée de la Chambre, au moment où les députés de l'extrême-droite, dont on voulait atteindre les idées au moyen de ce procès, reviendraient disposés à les défendre énergiquement.

La cause est venue mercredi devant la Cour d'assises du Nord.

Si l'on en juge d'après une curieuse et très-étrange parole de M. Baragnon rapportée au procès, ce choix du jury du Nord n'était pas sans signification.

Bien que la correspondance dont M. Marchand est l'auteur eût été reproduite par divers journaux, on n'en poursuivait qu'un seul.

Pourquoi ce choix, et dans quel but isoler ainsi la poursuite, sinon dans le dessein que M. Baragnon nous a fort imprudemment révélé lorsque, répondant à M. d'Andigné qui lui parlait d'un acquittement possible, il s'écriait :

« Ne l'espérez pas. Je fais venir ce procès devant le jury du Nord, et ce jury sera inexorable ! »

M. Baragnon s'est trompé. Le jury du Nord n'a pas été inexorable, et il a d'autant mieux marqué sa clémence, que le ministère public n'avait pas ménagé aux accusés les attaques les plus ardentes.

Les défenseurs ont très-bien fait remarquer que ce réquisitoire semblait découpé dans les articles du *Français* ou dans le gros pamphlet que vient de faire paraître contre les royalistes l'un de ses rédacteurs, M. Thureau-Dangin.

En somme, ce que voulait M. le procureur Desjardins, évidemment d'accord avec M. le garde des sceaux Depeyre, qui pourtant est censé représenter la droite dans le cabinet, c'était faire consacrer par autorité de justice l'interprétation du centre droit à l'égard du septennat.

Armé de cette décision, M. le duc de Broglie fut monté à la tribune et il l'aurait jetée à la tête des députés de la droite comme un irréfutable argument.

Par le verdict du jury du Nord, cette ressource est enlevée au vice-président du conseil, et nous devons nous en applaudir,

d'autant plus qu'au témoignage de M. Baragnon lui-même on ne saurait accuser le jury du Nord d'être inféodé au radicalisme.

Du reste, ce jury l'a prouvé dans une autre cause où ont été par lui déclarés coupables et sévèrement punis, quatre accusés poursuivis pour outrage sacrilège au culte catholique. Auguste ROUSSEL.

Le département du Lot compte un représentant qui n'a pas paru à la Chambre depuis dix-huit mois au moins. C'est M. Rolland, dont le nom figure toujours à l'*Officiel*, sur la liste des Absents par congé, et qui est atteint d'une maladie considérée, paraît-il, comme incurable.

Les électeurs de ce département pensent, non sans raison, que le devoir d'un député qui se voit dans l'impossibilité de remplir son mandat, doit être de s'en décharger tout à fait, et ils viennent d'inviter M. Rolland à donner sa démission.

Il y a là une question à examiner au point de vue des réformes qu'il conviendrait d'introduire dans le règlement de l'Assemblée.

## LE MARÉCHAL BAZAINE

DANS L'ÎLE SAINTE-MARGUERITE.

Nous partîmes. La vague était forte et secouait notre frêle embarcation comme une coquille de noix.

— Pardon, monsieur, me dit mon pêcheur au milieu de la tourmente, tandis que j'avais les yeux fixés sur l'île, voyez-vous cette personne là-haut sur la terrasse du fort ? C'est le maréchal, ajouta-t-il, c'est là qu'il fait sa promenade de chaque jour.

— Comment ! de chaque jour, et quand donc se promène-t-il dans l'île ?

— Jamais, monsieur ; l'île lui est interdite. Il est dans le fort même qui lui sert de prison et dont il ne franchit point les portes.

Il peut se promener sur la terrasse qui contourne la plus grande partie de la forteresse, mais, chose étrange, il ne bouge jamais de l'endroit où vous le voyez en ce moment. Toujours ses yeux sont tournés vers la France. Je l'ai vu pendant des heures entières, à la même place, sans faire le moindre mouvement. Dans ces moments-là, sa femme et ses enfants n'osent point l'approcher.

Mon pêcheur avait cargué sa petite voile et, grâce à ses avirons, que faisaient manœuvrer deux bras vigoureux, la petite embarcation toucha bientôt l'île Sainte-Marguerite. Deux minutes plus tard, je grimpais un escalier raide et peu entretenu qui aboutit, à droite, à une plate-forme gardée par une sentinelle, à gauche, à un pont-levis qui indique l'entrée du fort.

Le commandant était absent, et j'appris qu'il fallait une autorisation spéciale du ministre lui-même pour approcher de l'ex-commandant en chef de l'armée du Rhin. La maréchale Bazaine a obtenu l'autorisation de vivre, ainsi que ses enfants, à côté de son mari ; ainsi elle est soumise comme lui à toutes les rigueurs de l'emprisonnement, et il lui est expressément défendu d'entretenir des relations avec l'extérieur.

La vie du maréchal est donc concentrée dans quelques mètres carrés. Il passe la plupart de ses journées à lire ou à présider à l'éducation de ses enfants. M<sup>me</sup> Bazaine est le soleil qui vivifie cette solitude, gardée

avec la plus grande sévérité par deux compagnies d'infanterie.

Le maréchal est d'une sobriété excessive, et ses enfants seuls jouissent de la faveur de recevoir parfois, de Cannes, quelques pâtisseries, qui sont inspectées avec soin, ainsi que toutes les lettres, même les plus intimes, par le commandant du fort.

Le logement est exigü, — trois chambres qui ont servi autrefois à des chefs arabes. — Quant à l'île elle-même, loin d'égaliser toutes les côtes de la Méditerranée, loin de posséder tous ces oranges qui dorment la plupart des villes qui, comme Nice, Menton, Cannes, Monaco, etc., regardent vers le sud, elle est absolument inculte et ne possède qu'une forêt de pins qui s'étend vers l'île Saint-Honorat, et sur laquelle M. Mallet et le duc de Vallombreuse, de Cannes tous deux, ont acquis le droit de chasse.

Elle n'est protégée par aucune montagne, et le vent d'Est y fait d'assez nombreux ravages.

Tout pensif, je repris le chemin de mon petit bateau. Bientôt, le vent, favorable cette fois, enfla la voile et nous conduisit vers Cannes.

Le maréchal était encore à son observatoire.

— N'est-ce pas, monsieur, me dit alors mon pêcheur, que cette peine est pire que la mort ?

Il avait raison, et le maréchal sans doute eût préféré tomber sous les balles d'un peloton d'exécution que languir sur le rocher de Sainte-Marguerite. (Patrie.)

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Voici les discours prononcés jeudi à Loudun, à l'inauguration du chemin de fer de Poitiers à Saumur, par M. Delmas, préfet de la Vienne, M. le comte d'Ayguévives, président de la Compagnie, et M. Bourbeau, ancien ministre, ancien député, président du Conseil général de la Vienne :

DISCOURS DE M. LE PRÉFET DE LA VIENNE.

Messieurs,

Cette fête du travail, à laquelle nous sommes conviés, est de nature à nous consoler de bien des tristesses. La voie ferrée que nous inaugurons aujourd'hui, et sur laquelle un de nos pasteurs les plus respectés vient de faire descendre les bénédictions de Dieu, était depuis longtemps l'objet de vos désirs les plus vifs. Dès l'année 1865, les conseils généraux de la Vienne et de Maine-et-Loire en avaient reconnu l'incontestable utilité, et depuis lors elle n'a pas cessé d'être de leur part, comme de celle de l'Etat, l'objet d'une active sollicitude à laquelle se sont associées d'une manière efficace les municipalités de toutes les localités qu'elle traverse. Vous l'avez enfin, Messieurs, votre chemin de fer de Poitiers à Saumur, et en attendant les prospérités nouvelles dont il sera très-certainement la source pour votre belle et riche contrée, vous avez pu déjà en apprécier les avantages immédiats.

Il y a quelques heures à peine, deux trains partant des points extrêmes de la ligne, s'élançaient l'un au-devant de l'autre, emportant, joyeusement pressés, les nombreux invités que la Compagnie a choisis parmi les notabilités des deux départements.

Ces deux trains viennent de se joindre sous les murs de l'antique et hospitalière cité de Loudun, et il n'est personne parmi vous qui n'ait éprouvé à ce moment un sentiment de douce émotion en voyant tomber ainsi dans le domaine des faits accomplis un rapprochement ardemment souhaité par des populations voisines et amies, dont les amicales relations vont se resserrer encore. Soyez les bienvenus, habitants de Maine-et-Loire, et puisse cette journée ne laisser dans vos souvenirs, comme dans ceux des habitants de la Vienne, que de bonnes et sympathiques impressions.

Félicitons-nous ensemble du résultat obtenu grâce aux efforts de tous, et applaudissons à la courageuse persévérance des hommes d'initiative et de cœur, que les difficultés du temps n'ont pas rebutés, et qui, même avant l'heure prévue, ont su mener à bien l'œuvre d'utilité publique qu'ils avaient entreprise.

Je suis assuré de n'être que votre interprète en leur adressant de chaleureux remerciements. Ils les ont mérités non-seulement en dotant notre pays d'un précieux

élément de prospérité, mais aussi en lui donnant le salutaire exemple du travail opiniâtre et fécond. C'est par le travail, ne l'oublions pas, et par l'ordre qui en est le corollaire obligé, que notre France bien-aimée pourra développer ses merveilleuses ressources et se maintenir au rang qu'elle occupe depuis des siècles à la tête des nations civilisées.

Ce rang traditionnel et glorieux, elle le conservera, ayons-en la ferme confiance, grâce au bon esprit de ses laborieux enfants, grâce au dévouement de l'illustre Maréchal, à qui la patriotique sagesse de l'Assemblée nationale a confié le gouvernement du pays.

DISCOURS DE M. LE COMTE D'AYGUEVIVES.

Messieurs,

L'œuvre que nous avons entreprise ensemble est enfin accomplie. Je ne veux pas rappeler dans un long discours, — rassurez-vous, — les péripéties par lesquelles elle a passé et les sacrifices qu'elle a coûtés. Il ne serait pas sans intérêt, cependant, de dire quelques mots des épreuves que nous avons traversées, pour arriver à un résultat si impatientement attendu. Notre expérience pourrait profiter à ceux qui s'intéressent à la construction de vos chemins de fer d'intérêt local. Nous avons été en effet les premiers sur la brèche, et peu d'entre vous pourraient se rendre un compte exact des efforts que nous avons dû faire. Ces efforts sont toujours nécessaires sans doute pour mener à bien une grande entreprise, mais les nôtres ont dû être d'autant plus énergiques et persévérants que nous avons eu à surmonter des difficultés fort nombreuses aggravées par les événements politiques si considérables et par les accidents financiers si exceptionnels de ces dernières années. Ces difficultés ont été telles que beaucoup d'autres, je puis le dire, auraient pu se laisser aller au découragement, — mais, Dieu merci, — notre opiniâtreté les a surmontées !

Je souhaite que les autres concessions de chemins de fer intéressant vos départements réussissent comme celle-ci. Mais il ne faut pas oublier que, pour créer un chemin de fer d'intérêt local, il faut le concours et les sacrifices de tous. On n'y trouve pas en effet les fortes subventions et les produits rémunérateurs qui ont permis au précédent gouvernement de doter le pays de ce magnifique réseau qui a servi à un si haut point à sa prospérité.

Je ne parlerai pas non plus des services si importants que le chemin de fer de Poitiers à Saumur, réclamé depuis tant d'années, est appelé à rendre à vos départements, dont il traverse les contrées les plus fertiles. Vous connaissez tous ces avantages considérables, et il n'est pas douteux que cette nouvelle ligne ne contribue puissamment au développement de leur prospérité. Mais je ne peux cependant laisser échapper l'occasion de me féliciter avec vous du succès de l'œuvre entreprise, et de rendre un public hommage à tous ceux qui y ont concouru.

La communauté des intérêts n'est pas toujours un sûr garant de leur parfaite entente, leur multiplicité les divise quelquefois en substituant à une féconde émulation une stérile rivalité.

Grâce à Dieu, grâce à vous, Messieurs les membres des conseils généraux de la Vienne et de Maine-et-Loire, à la sagesse de vos déterminations, à votre expérience éclairée des affaires, il n'en a pas été ainsi cette fois ; sachant tout concilier, vous, défenseurs des intérêts locaux, leurs exigences réciproques ; vous, représentants de l'autorité centrale, vos devoirs et votre bienveillance, vous avez les uns et les autres facilité à la compagnie que j'ai l'honneur de représenter en ce moment, le moyen de remplir les engagements qu'elle avait acceptés.

Veillez tous agréer, Messieurs, les remerciements que je suis heureux de vous exprimer en son nom.

Je ne doute pas que vous ne rendiez, de votre côté, justice à son désir de bien faire, aux témoignages qu'elle en a donnés, et à l'activité dont elle a fourni la preuve manifeste en anticipant d'une année l'exécution complète de son contrat, malgré les graves événements qu'elle a traversés.

Félicitons-nous donc, Messieurs, non-seulement au nom de nos intérêts propres, mais de ceux du pays tout entier, d'avoir mené à bonne fin une entreprise qui pourra,

dans sa mesure, aider à la régénération industrielle à laquelle il aspire.

Élargissant ainsi nos vues, nous serons soutenus dans leur poursuite quotidienne par un sentiment de solidarité patriotique, salutaire en tout temps, mais dont les difficultés et les soucis de l'heure présente ont fait, pour tous et pour chacun, le plus noble, le plus grand, le premier des devoirs.

DISCOURS DE M. BOURBEAU.

Messieurs,

Les projets qui se rattachent aux intérêts d'un pays ont besoin, pour être réalisés, du concours de conditions nombreuses difficiles à réunir ; et souvent une longue période de temps remplie par les obstacles qui se succèdent sépare la pensée et l'exécution. Le succès qui nous charme et nous enorgueillit efface promptement le souvenir des efforts persévérants et des travaux obscurs qui ont contribué à l'obtenir. Aussi, lorsque notre esprit est captivé par le spectacle imposant des grandes œuvres de la science et de l'industrie, et des bienfaits qu'elles répandent, il n'est pas sans utilité de rappeler les causes et les moyens qui en ont préparé la création.

C'est le spectacle qui s'offre aujourd'hui à nos regards. Nous assistons à une heureuse et féconde transformation dans les conditions d'activité d'une partie considérable du département de la Vienne. Hier encore nous franchissions péniblement la distance qui sépare les unes des autres les localités si dignes d'intérêt situées sur le parcours de la route de Poitiers à Saumur. — C'est Neuville dont l'importance commerciale s'accroît chaque jour sous l'influence d'une activité qui, pour se développer encore, attend l'établissement de voies rapides, favorisant l'exportation de ses produits agricoles et de ses vins abondants. — C'est Mirebeau, plus éloignée encore des voies ferrées dont le voisinage donnerait à ses marchés des accès et des débouchés utiles. — C'est Moncontour qui voit ses plaines fertiles encore isolées des chemins de fer qui traversent les Deux-Sèvres et la Vendée. — C'est Loudun, enfin, célèbre dès le XVII<sup>e</sup> siècle, par les savants et les lettrés dont elle a été le berceau ; c'est Loudun attendant encore le chemin de fer qui doit la rapprocher de son chef-lieu et lui ouvrir en même temps un accès facile vers la Touraine et l'Anjou où l'attirent ses souvenirs, ses intérêts et d'anciennes relations.

Aujourd'hui ces aspirations sont satisfaites, et les intérêts jusqu'ici en souffrance sont dégagés de toute entrave. Les distances sont effacées, la voie de fer rapproche les villages, les cités, les capitales. Loudun, naguère isolée, est aux portes de Poitiers, de Chinon, de Saumur !

Saumur, l'un des fleurons de cette illustre et belle province d'Anjou qui dispute à la Touraine son titre de *Jardin de la France*, et sa couronne de fleurs, Saumur n'est séparé de nous que par le temps nécessaire au parcours de trois stations. Ces villes que j'ai nommées, ces communes intermédiaires, appelées tout à coup à profiter du bienfait des communications rapides, se donnent aujourd'hui la main. La voie de fer est leur trait d'union ; POITIERS-SAUMUR est inauguré.

Sans doute, Messieurs, vous avez déjà pris part à de semblables solennités, destinées à inaugurer des voies plus importantes et des établissements plus grandioses. Mais l'entreprise dont nous couronnons le succès mérite précisément, à raison de ses proportions plus restreintes, un intérêt plus spécial. Nous avons l'habitude d'associer dans notre pensée, à ces grands travaux publics, honneur de la société moderne, l'action directe et l'initiative de l'Etat. Mais l'entreprise qui vient d'être achevée a eu pour point de départ une origine moins haute ; elle procède de l'initiative locale ; les études en ont été faites sous les auspices des conseils généraux de la Vienne et de Maine-et-Loire qui en ont déterminé le parcours, favorisé l'exécution et qui ont réglé les conditions de la concession.

Des subventions ont été votées par les deux départements intéressés et par les conseils municipaux des communes. Les dévouements individuels n'ont pas fait défaut à l'entreprise, qui devait recevoir en outre de l'Etat, aux termes de la législation, une subvention proportionnelle aux sacrifices

que les communes et les départements s'étaient imposés.

Tel est le caractère de cette entreprise, la première de ce genre exécutée dans notre département, l'une des plus considérables parmi celles de même origine, qui aient été exécutées en France. C'est une œuvre départementale ; c'est un chemin de fer d'intérêt local.

La concession date des premiers mois de 1870. Les formalités légales à accomplir furent arrêtées par des causes imprévues et par le malheur des temps. Le décret déclarant l'utilité publique ne fut rendu qu'à la date du 1<sup>er</sup> mars 1872. Nous sommes au jourd'hui au mois de mai 1874 ; en deux ans, la compagnie concessionnaire a terminé son œuvre, devançant d'une année le délai qui lui avait été assigné. La ligne, établie dans des conditions excellentes, est un travail qui fait honneur à la maison Gouin, société de construction des Batignolles, chargée de cette entreprise par la compagnie concessionnaire.

Enfin, pour parvenir à l'exploitation de la ligne, sans augmenter le capital déjà engagé, la compagnie concessionnaire a traité, le 29 mars 1873, avec la compagnie des chemins de fer de la Vendée, qui a consenti à prendre à sa charge, moyennant un prélèvement sur la recette brute, l'entretien de la voie et des bâtiments, et toutes les dépenses d'exploitation et de renouvellement de matériel. La haute situation qu'occupe la compagnie de la Vendée, sous l'influence d'un sage et habile direction, donne à tous les intérêts les plus sûres garanties.

La voilà donc commencée, la période d'activité de cette entreprise qui trouvait au début, à côté de vives sympathies, le doute et l'incrédulité d'un grand nombre. Certes, pour la conduire à son complément, il a fallu l'intervention toujours utile et sympathique de ce conseil général de la Vienne, dont les membres assistent aujourd'hui au couronnement de cette œuvre qui est née de leurs délibérations ; il a fallu de sages combinaisons heureusement exécutées, une activité prudente, des entrepreneurs consciencieux et habiles.

Mais si l'on veut chercher la cause principale du succès obtenu dans l'exécution d'une entreprise si habilement préparée, on la trouvera dans une volonté ferme, persistante, supérieure aux obstacles, inaccessible au découragement, prête aux sacrifices. C'est cette volonté qui a toujours soutenu la direction de cette entreprise ; c'est cette volonté dont se sont inspirés le conseil d'administration si désintéressé, et son honorable et éminent président, M. d'Ayguévives ; c'est elle qui devait les conduire au succès ; nous ne la désignerons pas davantage.

L'exemple sera suivi. Le Conseil général de la Vienne a classé définitivement comme chemins de fer d'intérêt local plusieurs lignes destinées à ouvrir dans les arrondissements de Châtelleraut, de Loudun, de Civray, de Montmorillon, des voies nouvelles en rapport avec la nécessité de donner satisfaction aux intérêts légitimes de centres importants de population. Puissent ces populations trouver au service de leurs intérêts le même esprit de conduite et la même énergie morale !

L'inauguration de la ligne de Poitiers-Saumur est un heureux présage pour les entreprises projetées, et notre contrée y trouvera de nouveaux éléments d'une féconde activité. Remettons-nous donc à l'œuvre pour donner à l'industrie, au commerce, à l'agriculture de nouveaux instruments de progrès ; car l'immobilité serait la ruine. Et si l'influence heureuse qui peut résulter de nos efforts semble ne devoir s'étendre que sur le territoire restreint de nos communes, de nos arrondissements, de nos départements, elle n'est pas stérile au point de vue des intérêts généraux. Car tous les efforts qui se dirigent vers le bien, fussent-ils individuels, fussent-ils sans retentissement et sans éclat, ne profitent pas seulement à l'intérêt local et à la circonscription qui en est le théâtre ; ils contribuent encore à la grandeur et à la prospérité de la patrie.

Par décret en date du 11 mai 1874, M. Desrois, chef d'escadrons à l'Ecole de cavalerie de Saumur, a été promu au grade de lieutenant-colonel.

Un événement bien regrettable est arrivé samedi soir, vers cinq heures, près le bureau d'octroi de Notre-Dame.

M. Gallé, Jean, aubergiste à Turquant, âgé de 48 ans, se rendait de Saumur, monté sur le devant d'une charrette chargée de trois barriques de lie de vin. La sous-ventrière du cheval s'étant défilée, l'animal prit trière du cheval s'étant défilée, l'animal prit le mors aux dents. Gallé sauta à terre, mais si malheureusement qu'il fut reaversé sous la roue de la charrette qui lui passa sur le ventre et le traîna à quelque distance, une de ses jambes se trouvant engagée dans cette roue.

La mort a été instantanée.

Vendredi dernier, le sieur Louis Alzon, carrier à Montsoreau, a été victime de son imprudence. Un bloc de pierre menaçait son chantier; sans réfléchir, il se mit à traîner dessous pour le faire tomber. Tout-à-coup, un bloc de 5 mètres de longueur sur 3 mètres de largeur et 40 centimètres d'épaisseur se détacha et tomba sur lui. La pauvre tête fut instantanée. Cependant, son corps ne fut pas trop mutilé, grâce à une cavité du sol dans laquelle il se trouva placé.

Pour le dégager, ses camarades durent fendre le bloc sur place.

Le sieur Alzon n'était âgé que de 32 ans; il laisse une veuve et deux enfants en bas âge dans un grand dénûment.

On annonce que les classes de 1861 à 1866 formeront la partie active de l'armée territoriale, et recevront les premières l'ins-truction militaire. Les classes antérieures seront classées dans la réserve.

Au concours régional de Nantes, dans la division des machines et instruments agricoles, une médaille de bronze, n° 602, prix 40 fr., a été décernée à M. Muray, de Varennes, pour sa charrue à labours profonds. C'est un des prix décernés en vertu de l'article 16 de l'arrêté ministériel du 15 novembre 1873 à des machines ou instruments dignes d'être signalés aux agriculteurs.

Parmi les exposants de Maine-et-Loire au même concours régional, nous remarquons les noms suivants :

Picherie-Dunan, à Saumur, modèle de ferme.  
Posson fils, à Saumur, meules.  
Sarget, à Saumur, engrais.

#### NOUVELLES CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES En Maine-et-Loire.

Le projet de loi électorale récemment élaboré par la commission des Trente substitue, on le sait, au scrutin de liste le scrutin d'arrondissement.

D'après ce projet, tout arrondissement dont la population ne dépasse pas 100,000 âmes élira un député.

Les arrondissements dont la population dépasse 100,000 âmes éliront deux députés.

Ceux dont la population dépasse 200,000 âmes en éliront trois, et ainsi de suite, en suivant la même progression.

La commission des lois constitutionnelles a déposé la liste des arrondissements où il y aurait plus d'un député, avec l'indication des cantons qui formeraient ces circonscriptions.

Cette loi, appliquée au département de Maine-et-Loire, produirait le résultat suivant :

Arrondissement d'Angers : 462,804 habitants. — Deux députés à élire.

1<sup>re</sup> circonscription : 76,494 habitants. Angers (Sud-Ouest), Chalonnes-sur-Loire, les Ponts-de-Cé, Thouarcé.

2<sup>e</sup> circonscription : 86,340 habitants. Angers (Nord-Est), Angers (Nord-Ouest), Briollay, le Louroux-Béconnais, Saint-Georges-sur-Loire.

Arrondissement de Baugé : 75,387 habitants. — Un député à élire.

Arrondissement de Cholet : 125,774 habitants. — Deux députés à élire.

1<sup>re</sup> circonscription : 59,425 habitants. Champcoceaux, Chemillé, Montrevault, Saint-Florent-le-Viel.

2<sup>e</sup> circonscription : 66,349 habitants. Beaupreau, Cholet, Monfaucon.

Arrondissement de Saumur : 94,484 habitants. — Un député à élire.

Arrondissement de Segré : 62,022 habitants. — Un député à élire.

Au lieu d'être représenté par onze députés,

le département de Maine-et-Loire ne le serait donc plus que par sept.

#### LE CAMP DU RUCHARD.

Dans un récent numéro, nous avons donné quelques détails sur le camp du Ruchard, encore si peu connu que bien des personnes qui s'y intéressent ne connaissent pas au juste sa situation. Il est donc bon de rappeler que cet établissement militaire occupe l'angle nord-est des Landes du Ruchard : il est situé à 1,500 mètres de la route départementale de Sainte-Maure à Azay-le-Rideau, à 13 kilomètres de la gare de Sainte-Maure.

L'effectif actuel consiste en 60 officiers, dont 50 élèves, 160 sous-officiers, presque tous élèves, et 200 hommes d'infanterie et leurs cadres; on attend ces jours-ci un bataillon d'infanterie.

Le camp du Ruchard, qui a pris récemment la dénomination d'école régionale de tir, est commandé par un officier aussi distingué qu'affable, M. le chef de bataillon Tramond, du 400<sup>e</sup> régiment d'infanterie, chargé d'organiser et de diriger l'école d'instruction où viendront travailler à tour de rôle quelques officiers et sous-officiers de chacun des régiments de la région où ils retourneront comme instructeurs au bout de quelques mois.

Une vaste salle d'études avec gradins, etc., pour les cours, est terminée; un polygone pour le tir sert déjà depuis quelques jours. On attend prochainement de nouveaux fusils pour les expériences au point de vue du service actif de guerre et pour former des instructeurs chargés d'en propager l'usage dans les corps d'armée.

Il paraît que, malgré son isolement, le camp du Ruchard n'est pas trop désagréable, à la condition d'être occupé, comme le sont les militaires de tous grades; l'air y est sain, quoi qu'en aient dit les chasseurs du voisinage. (Union libérale.)

Par suite de la nécessité d'équiper à bref délai les 400,000 hommes composant la partie active de l'armée territoriale, on a dû donner une nouvelle impulsion à la fabrication des armes dans les manufactures de l'Etat.

Les moyens d'action dont dispose le gouvernement sont suffisants, quant à présent du moins; mais, pour ne pas être pris au dépourvu et faire face à toutes éventualités, il a décidé l'agrandissement de la manufacture de Châtelleraut.

Les études du projet, comprenant la construction d'une seconde usine, avec ateliers, forges, magasins, etc., etc., viennent d'être terminées. D'après les plans et devis dessinés par l'autorité militaire, la dépense atteindra 235,000 fr. pour les bâtiments seulement.

Quant aux travaux, ils seront mis en adjudication dans les premiers jours du mois prochain, et, conformément aux ordres donnés, ils devront commencer immédiatement.

#### A la Cour d'Assises.

(Authentique.)

A la Cour d'assises, deux honorables avocats plaident ensemble pour deux individus accusés d'un nombre respectable d'effractions nocturnes et de violations de domiciles. Ceux-ci en voulaient surtout à nos salles à manger et s'appliquaient à dévaliser nos caves et nos buffets. Evidemment, disent les avocats, c'est la faim qui les portait au crime, *male suada fames*.

L'un d'eux n'a pas moins de cinq enfants à nourrir, sans compter sa femme; total sept bouches à entretenir, et le malheureux ne gagne que 3 fr. 50 par jour. L'argument de la misère entraîne l'avocat; M<sup>e</sup> X... devient tout à fait pathétique et tout à fait bonhomme. Il arrache des larmes à l'auditoire, qui ne voit plus le voleur et qui ne songe qu'à ce pauvre père de famille.... quant tout à coup M<sup>e</sup> X... vient se heurter à un calcul fantaisiste qui lui joue vraiment un mauvais tour. Un rire général fait place à la pitié. Voici ce qui s'est passé :

Emporté par son sujet, M<sup>e</sup> X... vient de s'écrier :

Messieurs les jurés, voilà la situation : 3 fr. 50 par jour pour nourrir sept malheureux ! 3 fr. 50 pour les empêcher de mourir de faim ! 3 fr. 50 ! y songez-vous bien ? N'est-ce pas affreux ? Cela fait 25 centimes par bouche ! (sic) n'est-ce pas la mort ?

Le président. — Pardon, M<sup>e</sup> X..., cela fait 50 centimes.

M<sup>e</sup> X... — Pardon, monsieur le président, cela fait 25 centimes. Comment voulez-vous ?

Le président. — Pardon, M<sup>e</sup> X..., 50 centimes.

M<sup>e</sup> X... — J'en appelle à mon collègue. N'est-ce pas, M<sup>e</sup> A..., cela fait 25 centimes ?

M<sup>e</sup> A... — Mon cher collègue, vous avez tort de m'interpeller, je vous assure. Réglez votre compte avec M. le président : il est très-fort en calcul. Quant à moi, je compte aussi mal que vous.

(Journal de Maine-et-Loire.)

#### Faits divers.

##### UN DUEL A L'AMERICAINE.

Sous ce titre, l'*Armorique*, de Saint-Brieuc, donne les détails suivants sur une curieuse affaire qui doit être jugée ces jours-ci :

« Il y a quelques semaines, dit ce journal, le train des voyageurs, qui part tous les soirs de Brest à trois heures et demie, et arrive à Saint-Brieuc à neuf heures, ne fut signalé qu'à neuf heures et demie. Justement inquiet de ce retard, le chef de gare allait télégraphier dans toutes les directions, lorsque le convoi, objet de tant de conjectures, fit son entrée triomphale au débarcadère. Mais à peine était-il arrivé, que deux gendarmes, requis à l'avant-dernière station, sautèrent rapidement du fourgon voisin de la machine et furent aussitôt suivis du mécanicien et de l'un des chauffeurs de la locomotive qui, sans observation, vinrent se placer entre les deux agents de la force publique, et les suivirent en silence jusqu'au bureau du commissaire de la gare. Là, une explication eut lieu, et voici l'incident qui s'était produit en route :

« A mi-chemin, à peu près, le mécanicien et le chauffeur s'étaient subitement pris de querelle, et, après la première bordée d'injures, ils avaient tout simplement arrêté le train et étaient descendus sur la voie pour vider leur différend par un duel en règle. Au premier moment les voyageurs stupéfaits se portèrent en foule aux portières et de leurs yeux hagards cherchèrent la cause de cet arrêté du convoi.

« Bientôt ils aperçurent les deux combattants luttant avec fureur et se cognant avec une intrépidité sans égale. Ils se demandèrent d'abord si ces individus ne venaient pas d'être pris d'un accès d'aliénation mentale, car l'énorme singularité d'un spectacle aussi nouveau dépassait toute croyance. Mais ils ne tardèrent pas à connaître les motifs du combat, et alors l'étonnement fit place à l'indignation. Il n'était pas permis de se moquer à ce point d'une foule de voyageurs dont la vie se trouvait à la merci de deux semblables brutes.

« L'incertitude ahurie des voyageurs dura près d'une demi-heure. A la fin, quatre ou cinq gaillards déterminés et solides, s'élançant d'un compartiment de 3<sup>e</sup> classe, coururent se jeter sur les adversaires qu'ils séparèrent et les contraignirent à reprendre leur place sur la machine. Ce n'est qu'alors que le train put reprendre sa marche à toute vapeur sur Saint-Brieuc. »

\*\*

On lit dans le *Courrier de Bordeaux* :

Judi, une femme d'Alizay, travaillant dans une pièce de terre, près du Pont-de-l'Arche, a été broyée par la foudre. Tous ses vêtements ont été hachés : il n'en restait pas un morceau comme la main.

Le manche de sa ratissoire était tombé en poudre; un morceau d'un de ses sabots lui était entré dans la bouche. La foudre a frappé, à l'endroit où elle a frappé la femme X..., une tranchée de 3 mètres de longueur, de 50 centimètres de largeur et de 35 centimètres de profondeur, tranchée mieux formée que de main d'homme.

\*\*

Le *Sport* raconte deux histoires curieuses à propos de cette triste manie de suicides qui fait tant de ravages.

L'épidémie de suicide qui sévit en ce moment et les sinistres maritimes qui se suivent sur l'océan Atlantique, ont amené la fin presque simultanée, et dans des conditions d'originalité curieuse, de deux *clubmen* bien connus pour leur excentricité à Londres et à Paris, MM. W. Bell et Dmitri D... M. Bell a mis fin à ses jours en Angleterre,

après avoir consacré sa vie à une manie si étrange qu'elle a permis à sa famille de faire admettre la folie au coroner comme cause de sa mort. Depuis vingt ans, il se faisait faire, tous les six mois, une bière neuve qu'il essayait et ne trouvait jamais à son goût. Quand l'ébéniste apportait ce meuble lugubre, c'était entre l'artisan et sa pratique des discussions, des difficultés comme celles d'un élégant avec son tailleur. Notre Anglais entraînait tout debout dans sa bière qui était dressée contre un mur : « Ce n'est pas ça, c'est trop long, c'est trop large. Cela me gêne dans les épaules. »

Enfin, une douzaine de menuisiers avaient successivement travaillé pour cet excentrique, sans pouvoir le contenter. Le dernier qu'il avait employé ayant réussi à ses souhaits, l'étrange gentleman déclara qu'il était désormais prêt à quitter la vie sans regrets, et il prit du poison après avoir adressé à ses amis une lettre de faire-part leur annonçant que ses vœux étaient remplis et qu'il était heureux de partir pour l'autre monde avec un vêtement confortable et digne de lui.

Le cas de M. Dmitri D... n'est pas moins particulier. Grand buveur de vin de Champagne, comme tous les Russes, M. D... avait imaginé, par gratitude pour les bouteilles qui lui avaient procuré de si délectables jouissances, de collectionner le papier de plomb qui coiffait non-seulement les bouteilles qu'il avait sablées, mais encore celles qui l'avaient été en sa compagnie, pour en faire un cercueil de plomb. Après nombre d'années passées à recueillir sa provision de papier argenté, il était enfin parvenu à pouvoir faire exécuter son cercueil, quand une affaire de succession l'appela en Amérique. Il s'embarqua tranquillement sur la *Ville-du-Havre*; mais le vaisseau fit naufrage, comme vous savez, et voyez la malice des choses : cet homme, qui avait passé tant d'années à se préparer une demeure dernière en rapport avec la passion dominante de sa vie, gît dans les flots pour l'éternité, sans le moindre cercueil...

C'est un gentilhomme russe de Paris, très-connu pour sa collection de tabatières et de bijoux anciens, qui a hérité, par octroi de la famille D..., du cercueil marqué Cliquot et à la confection duquel il avait contribué pour sa bonne part.

#### Dernières Nouvelles.

Versailles, 17 mai, 4 h. après-midi.

Le maréchal de Mac Mahon est revenu à Versailles ce matin à 10 heures.

Il a eu une nouvelle conférence avec M. de Goulard, qui a accepté la mission de former un cabinet.

On pense que ce nouveau cabinet sera pris dans le centre droit et dans la fraction du centre gauche qui s'en rapproche le plus. Plusieurs membres du cabinet démissionnaire semblent devoir faire partie de la nouvelle combinaison.

On espère que le nouveau cabinet pourra se présenter à l'Assemblée demain ou mardi. (Agence Havas.)

L'EMPEREUR DE RUSSIE A LONDRES.

Londres, 16 mai.

Ce matin, à 11 heures, l'empereur de Russie, accompagné du grand-duc Alexis, a rendu visite à l'impératrice Eugénie, à Chislehurst.

Ce soir, grande fête, concert et feu d'artifice au Palais de cristal, en l'honneur du czar. Le czar, le grand-duc Alexis et tous les princes de la famille royale y assistaient.

Londres, 16 mai.

L'empereur de Russie, accompagné du duc d'Edimbourg et du grand-duc Alexis, a rendu sa visite, hier soir, au comte de Paris, à Claridge hôtel.

Le *Times* dit que le czar, répondant aux félicitations des ambassadeurs, a déclaré que la politique de la Russie est de maintenir la paix continentale. L'empereur de Russie a exprimé l'espoir que les principaux gouvernements de l'Europe uniront leurs efforts pour obtenir ce résultat.

Le départ de l'empereur de Russie est fixé à jeudi matin. Il s'embarquera à Gravesend.

Pour les articles non signés : P. G. DIT.

PARIS-JOURNAL se propose de publier successivement, dans un format populaire et à un prix extrêmement minime, divers rapports de la Commission d'Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense Nationale.

Ces rapports constituent des documents du plus haut intérêt politique, et il importe à la cause conservatrice que l'opinion publique soit éclairée sur les actes des hommes qui se sont emparés du pouvoir ou qui l'ont exercé après la chute du dernier Gouvernement.

En entreprenant cette publication, la direction du Paris-Journal a écarté avec soin toute pensée de lucre. Elle n'a eu en vue qu'une chose : répandre partout et dans toutes les classes, même les moins lettrées, la connaissance des faits politiques qui ont suivi le 4 Septembre.

En effet, il manque aux hommes du 4 Septembre, pour être jugés par l'opinion publique comme ils le méritent, que d'être mieux connus de tous.

Les rapports de la Commission d'enquête parlementaire forment, à l'égard de ces hommes, le dossier le plus complet. Malheureusement, les volumineux rapports de cette Commission, combien de gens ont pu les lire ! A combien de bourses sont-ils accessibles ! Ce qu'il importerait de mettre dans toutes les mains est resté jusqu'ici dans le domaine du très-petit nombre.

Notre confrère commence par le Rapport de M. de La Borderie sur le camp de Conlie, rapport qui, à peine connu pourtant, a déjà suscité en Bretagne un vrai mouvement d'indignation publique, et à propos duquel M. de Kératry a adressé une pétition à l'Assemblée nationale contre M. Gambetta.

Le rapport complet sur le camp de Conlie est, à partir du 1<sup>er</sup> avril, édité par le Paris-Journal au prix de 30 cent. pris à Paris, et de 40 cent. pris

chez les libraires des départements. On le trouve chez les principaux libraires de notre ville.

**LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>ie</sup>,**  
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 440 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 66<sup>e</sup> fascicule, MOU à NAT, est en vente.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purge et sans rais, par la délicieuse farine de Sant de Du Barry, de Londres, dite :

**REVALESCIÈRE**

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow,

Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Cure N° 45,270.

PHthisie. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 74,442.

Courmes, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1871.

Depuis que je fais usage de votre bienfaisante Revalescière, je ressens une nouvelle vigueur, la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

Je vous en exprime toute ma reconnaissance. MEYFFRET, curé.

Cure N° 68,413.

M. Lacan père, de 7 ans de Paralyse des jambes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60

fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMBES, épicerie, rue Saint-Jean ; M<sup>me</sup> GONDRAND, épicerie, rue d'Orléans ; M. BISSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers, DU BARRY et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, à Paris.

Eviter les contrefaçons

**CHOCOLAT MENIER**

Exiger le véritable nom



P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 MAI 1874.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin 72.	59 80		15	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	806 25	7 50		C. gén. Transatlantique, j. juill.	220	1 25	
4 1/2 % jouiss. mars.	86	25		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	637 50	2 50		Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	388 75	5	
4 % jouissance 22 septembre.	74			Crédit Mobilier	320	12 50		Crédit Mobilier esp., j. juillet.	390	8 75	
5 % Emprunt 1871	94			Crédit foncier d'Autriche	512 50			Société autrichienne, j. janv.	722 50	2 50	
Emprunt 1872 libéré	93 20			Charentes, 400 fr. p. j. août.	340	2 50		<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	217 50		50	Est, jouissance nov.	492 50	1 25		Orléans	286		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	423 75	3 25		Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	846 25	2 50		Paris-Lyon-Méditerranée	284		
— 1865, 4 %	461 25	5 25		Midi, jouissance juillet.	615	2 50		Est	278		
— 1869, 3 % t. payé.	293 50	1 50		Nord, jouissance juillet.	1041 25	3 75		Nord	289 50		
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	267 50	1 25		Orléans, jouissance octobre.	813 75	3 75		Ouest	276 75		
Banque de France, j. juillet.	3905	35		Ouest, jouissance juillet, 65.	523 75	3 75		Midi	280		
Comptoir d'escompte, j. août.	367 50	11 25		Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905			Deux-Charentes	257 50		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	431 25			Compagnie parisienne du Gaz.	695	1 25		Vendée	245		
Crédit foncier colonial, 250 fr.	265			Société Immobilière, j. janv.	13						

**GARE DE SAUMUR (Service d'été, 4 mai 1874).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)
9 — 01 — — omnibus.
1 — 33 — — solr.
4 — 12 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-militaire.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — solr.
4 — 44 — — omnibus.
10 — 28 — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Ch. 43.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Ensemble ou séparément,

MAISON, rue du Temple, n° 12, et MAISON joignant, à l'angle de la rue Pavée.

S'adresser audit notaire et à M. François PERCHER. (25)

**A AFFERMER**

Pour la St-Jean prochaine,

ANCIENNE MAISON LELIÈVRE

A DISTRÉ.

Jolie maison avec vastes greniers, servitudes et belles caves pour le commerce des vins et la fabrication du champagne.

S'adresser à M<sup>me</sup> LELIÈVRE, à Distré. (171)

**A VENDRE**

D'OCCASION,

Un **TILBURY** à quatre roues, en très-bon état, et un **BON CHEVAL** de douze ans.

S'adresser au bureau du journal.

**MAISON**

A LOUER

Pour la Saint-Jean.

S'adresser à la Retraite. (213)

**A VENDRE**

**CINQ BASSETS**

A pattes droites, âgés de deux mois.

S'adresser à M. GANDON, au Chapeau, près Saumur. (220)



**JE GARANTIS**  
La destruction complète des Puce et Punaises, sans toucher à aucun meuble. J'envoie l'ingrédient franco, avec notice, contre 1 fr. 25 c en timbres. S'adresser à M. J.-B. MOBY négociant, à Tourcoing (Nord).

Même adresse. Envoi gratis et franco, de la circulaire concernant la fabrication, en moins de deux heures, de Bière économique, Vin à 16 centimes le litre, Liqueurs, etc. Economie garantie de 30 à 80 % sur prix d'achat.

**AVIS**

**ON DEMANDE UN MÉNAGE**

pouvant disposer de trois heures par jour.

S'adresser au bureau du journal.

**LE**

**JOURNAL DU DIMANCHE**

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

**ABONNEMENTS :**

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, rue GUENEGAUD, 15, à Paris.

La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 5 fr. d<sup>e</sup> pour les départements 4 fr.

GRAND SUCCÈS

**LA VELOUTINE**

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.

**CHOCOLAT**  
DE LA  
**FRANÇAISE**  
Qualité supérieure  
Toujours 2 fr. le 1/2 kil.  
**CACAO EN POUDRE**  
2 fr. 50 le 1/2 kil.  
DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES MAISONS.

Une personne recommandable demande à s'employer pour soigner des personnes d'âge. S'adresser au bureau du journal.

Le sieur DILLÉ demande une place comme jardinier ou des jardins à entretenir à la journée. S'adresser rue de la Petite-Bilange, à l'hôtel de la Croix-Blanche.

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

**LE PAYS FINANCIER**

5<sup>e</sup> Année

Paraissant le Lundi.

Journal politique, industriel et commercial, le mieux renseigné, le plus complet de tous les journaux financiers, publie de suite la liste de tous les tirages français et étrangers.

ABONNEMENTS : Un an... 10 fr. Six mois... 6

17, Faubourg Montmartre, à Paris.

Offre à titre de prime gratuite à tous ses abonnés d'un an :

Une obligation Ville de Milan 1866, Participant aux quatre tirages suivants de lots jusqu'en 1881.

Tirages des 16 mars :

Un Lot de 50,000 fr. ; 499 Lots divers.

Tirages des 16 septembre :

Un Lot de 30,000 fr. ; 499 Lots divers.

Tirages des 16 juin :

Un Lot de 100,000 fr. ; 499 Lots divers.

Tirages des 16 décembre :

Un Lot de 50,000 fr. ; 499 Lots divers.

Pour recevoir la prime, il suffit d'adresser au Directeur le montant de l'abonnement d'une année, en y joignant 3 fr. pour frais de négociations et d'expédition.

**STEAMERS RÉGULIERS**

Entre NANTES et LONDRES

Le LOUVAIN

Capitaine ANNIS.

Nantes — G. Douillard et R. Régnault, directeurs ; Th. Denis, courtier.

Londres — Batten et Edwards, agents, 66, Lower Thames street.

**GUÉRISON INSTANTANÉE**  
NEURALGIES (faciales.) MIGRAINES (non gastralgiques.) OTALGIES (névralgies de l'oreille.) MAUX DE DENTS (lors même qu'elles seraient cariées.)

**AVIS IMPORTANT :** Cette Eau est d'une odeur très-agréable et complètement innocente, aspirée par la narine, du côté malade, elle rétablit aussitôt la circulation à l'état normal, et les Douleurs cessent à l'instant même ; elle prévient aussi les crises d'ÉPILEPSIE et les attaques d'APŒPLEXIE. Il sera envoyé franco, à domicile, aux personnes qui en feront la demande, des circulaires contenant les appréciations d'un grand nombre de MÉDECINS et de PHARMACIENS qui, souvent, ont pu constater l'efficacité extraordinaire de ce produit.

L'inventeur a choisi le meilleur mode de CONSERVATION en laissant chez les Dépositaires spéciaux des flacons destinés à garder instantanément dans la Pharmacie. — Flacon simple : Prix, 4 fr. — Flacon contenant triple : Prix, 10 fr.

A Saumur, pharmacies Gabelin, rue d'Orléans ; Chedeveigne, rue de la Tonnelle, et dans les principales pharmacies de France et de l'étranger. (215)

**OUVRAGE INDISPENSABLE**

A MM. les Charpentiers, Charrons, Menuisiers, Ebénistes, Tourneurs, Treillageurs, Marchands de bois, Propriétaires, Entrepreneurs, etc., etc.

**ET TRÈS-UTILE**

A MM. les Gardes-forestiers, Gardes-d'octroi, ainsi qu'à toutes les personnes qui achètent, vendent ou font mesurer des bois ronds ou équarris.

**TRAITÉ DE CUBAGE**

**DES BOIS RONDS ET ÉQUARRIS**

Renfermant les diverses formules en usage pour obtenir le volume réel d'un arbre en grume, et donnant la manière de cuber les bois selon les divers modes, avec des tarifs au volume réel, au 1/4 de la circonférence moyens sans déduction, et au 5<sup>me</sup> déduit. Cet ouvrage renferme, en outre, la manière de mesurer les planches et les bois de chauffage ;

Par M. MONTAUDRY, Brigadier sédentaire des forêts à Toulouse.

SIXIÈME ÉDITION. Prix : 1 fr. 25 cent.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godel.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le